



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 9 1984

A/39/536
2 octobre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS/ESPAGNOL

UN/SA COLLECTION

Trente-neuvième session
Points 38 et 80 de l'ordre du jour

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Lettre datée du 28 septembre, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que les Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 ont tenu leur huitième réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion du vingtième anniversaire de la création du Groupe, et qu'ils ont adopté la Déclaration ministérielle jointe en annexe.

Le texte en question contient des déclarations très importantes sur la coopération internationale pour le développement, ainsi que sur d'autres sujets intéressant l'Assemblée générale. La Déclaration contient en particulier des éléments essentiels pour l'examen des points 38 et 80 de l'ordre du jour.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la Déclaration des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 38 et 80 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

Président du Groupe des 77,

(Signé) Porfirio MUÑOZ-LEDO

ANNEXE

Déclaration des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77

1. Les Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 ont tenu leur huitième réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 26 au 28 septembre 1984, année du vingtième anniversaire de la création du Groupe des 77, et ont publié la déclaration suivante.
2. Les Ministres ont passé en revue les activités et les réalisations du Groupe des 77 pendant 20 années d'efforts communs. Ils ont souligné avec satisfaction que le Groupe en était venu à jouer un rôle important et dynamique sur la scène économique internationale. Ils ont réaffirmé l'unité indéfectible du Groupe, né de la convergence des intérêts historiques de ses membres, et sa volonté de poursuivre ses efforts visant à instaurer un système plus juste et plus équitable de relations économiques internationales s'inscrivant dans un cadre démocratique.
3. Les Ministres ont réaffirmé la validité des principes dont s'inspire le Groupe des 77. Ils ont également réitéré leur attachement à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale) et à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée générale) qui avaient été adoptés 10 ans plus tôt sur l'initiative des pays en développement et qui n'avaient rien perdu de leur valeur.
4. Les Ministres ont réaffirmé l'attachement résolu de leurs gouvernements aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies ainsi que leur soutien sans réserve de l'Organisation et de son rôle central et unique de forum pour les négociations et la coopération économique internationale. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par l'érosion rapide des principes et des normes régissant le système des Nations Unies et par les tentatives faites de plus en plus fréquemment par certaines grandes puissances économiques pour remplacer les actions concertées de portée universelle par des approches isolées bilatérales et sectorielles qui avaient pour effet de saper le multilatéralisme. A cet égard, ils se sont également déclarés résolus à résister à toutes ces tentatives et à continuer à oeuvrer au renforcement de la démocratisation des procédures de décision dans les instances multilatérales.
5. Les Ministres ont réaffirmé leur volonté de défendre les principes d'autodétermination et d'indépendance et de résister à ceux qui cherchaient à leur imposer des modèles ou des formes de développement social et économique étrangers à leurs traditions propres et à leurs aspirations nationales. Dans ce contexte, et en réaffirmant le principe de la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles et le droit de chaque pays de choisir librement son système politique, économique et social, les Ministres ont renouvelé leur condamnation du recours à des moyens de coercition politique et économique contre les pays en développement et ont réitéré la nécessité d'adopter des mesures appropriées pour éviter de telles pratiques.

6. Les Ministres ont réaffirmé leur profonde conviction que tous les membres de la communauté internationale devaient, à titre collectif et individuel, encore prendre d'urgence des mesures plus énergiques et plus concrètes pour mettre fin sans retard au colonialisme, à l'impérialisme, au néocolonialisme, à l'ingérence dans les affaires intérieures, à l'apartheid, au racisme, à toutes les formes de discrimination raciale et à toutes les formes d'agression, d'occupation, de domination, d'hégémonie, d'expansionnisme et d'exploitation étrangers, qui constituaient des obstacles importants à l'émancipation économique des pays en développement. Ils ont souligné à nouveau qu'il était du devoir de tous les Etats de soutenir effectivement et d'aider les pays, territoires et peuples, qui demeureraient soumis à ces pratiques et étaient touchés par elles, afin de rétablir leur souveraineté nationale, leur intégrité territoriale et tous leurs autres droits inaliénables et fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination, de manière qu'ils puissent parvenir à l'indépendance ainsi que d'encourager le développement et la coopération internationale, la paix et la sécurité.

7. Reconnaissant les liens entre le désarmement, la paix et le développement, les Ministres ont de nouveau demandé instamment l'arrêt de la course aux armements et l'utilisation des ressources ainsi dégagées pour le développement des pays en développement.

8. Les Ministres se sont déclarés gravement préoccupés par la situation critique de l'économie mondiale. La reprise économique dans les pays développés restait inégale sans être nécessairement durable pour autant, et les taux de croissance continuaient à stagner ou à baisser dans la plupart des pays en développement. Les pays en développement continuaient à devoir faire face à une conjoncture extérieure défavorable caractérisée par le fléchissement des prix des produits de base, de fortes fluctuations des taux de change, la détérioration des termes de l'échange, un protectionnisme accru, des taux d'intérêt réels élevés, un endettement écrasant, le transfert inverse de ressources financières, la baisse de l'aide publique au développement (APD) en termes réels et la crise des ressources que connaissaient les institutions multilatérales de financement du développement. Les Ministres ont fait observer que l'élargissement constant du fossé entre pays développés et pays en développement était dû aux iniquités et inégalités inhérentes au système actuel et que la crise n'était pas un simple phénomène cyclique mais la manifestation de déséquilibres structurels profondément enracinés. Ils ont fait observer en conséquence qu'une croissance durable et équilibrée de l'économie internationale nécessitait un processus équitable d'ajustement.

9. Les Ministres ont réaffirmé leur profonde préoccupation devant les répercussions désastreuses que la crise économique internationale actuelle avait sur l'économie des pays en développement et sur les populations de ces régions. Ils ont souligné que la communauté internationale devait prendre d'urgence des dispositions pour surmonter cette crise et instaurer des relations internationales harmonieuses, équitables et justes et pour restructurer l'économie mondiale.

10. Les Ministres se sont déclarés préoccupés par les politiques adoptées par certains pays développés et institutions financières internationales et qui affectent les perspectives de développement des pays en développement, menaçant d'exacerber l'ampleur et la portée de la crise économique internationale actuelle, et risquant d'avoir des conséquences imprévisibles.

11. Ils ont également déploré l'impasse dans laquelle les négociations économiques internationales continuaient à se trouver et qui tenait au fait que certains pays développés ne respectaient pas leurs engagements. Ils ont regretté en particulier les tentatives faites pour miner le consensus international touchant le développement qui existait précédemment ainsi que les tentatives faites par certains pour nier l'existence même d'un tel consensus. A cet égard, ils ont demandé aux pays développés de s'intéresser à nouveau activement aux problèmes du développement afin que, sous l'impulsion d'une volonté politique véritable, les dialogues stériles deviennent des négociations sérieuses, propres à aboutir à des solutions constructives et durables des problèmes de développement.

12. Les Ministres ont réaffirmé l'importance qu'ils attachaient à la notion d'interdépendance, en tant que base d'une coopération mutuellement bénéfique entre tous les pays. Ils ont regretté que, tout en reconnaissant la réalité de l'interdépendance, certains pays développés continuent de suivre des politiques préjudiciables et contraires aux intérêts des pays en développement. Ils ont rappelé que l'interdépendance devait déboucher sur des actions conjointes profitant à tous les pays et permettre de combler l'écart croissant qui séparait les pays développés des pays en développement.

13. Les Ministres se sont de nouveau déclarés fermement partisans de négociations globales, conformément à la résolution 34/138 de l'Assemblée générale; ils ont aussi réaffirmé que la Stratégie adoptée à la septième Conférence de chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi (voir A/38/132-S/15675 et Corr.1 et 2), qui a été entérinée par le Groupe des 77 à sa cinquième réunion ministérielle tenue à Buenos Aires, demeurait valable et pertinente, et ils ont de nouveau fait appel aux pays développés pour qu'ils fassent preuve d'une véritable volonté politique afin de permettre l'ouverture de ces négociations. Les Ministres ont déploré le fait qu'en dépit de l'attitude pragmatique, constructive et souple dont le Groupe des 77 a toujours fait preuve et des efforts actifs qu'il a déployés au cours des consultations relatives au lancement des négociations globales, le manque de volonté politique d'un petit nombre de pays développés ait empêché la réalisation de cet important objectif. A cet égard, les Ministres ont chargé le Groupe des 77 à New York d'évaluer la situation afin de déterminer quelles mesures il conviendrait de prendre au cours de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

14. Les Ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant la situation économique critique de l'Afrique, qui était encore aggravée par les effets cumulés d'une conjoncture internationale défavorable, de la sécheresse persistante, de la désertification et d'autres fléaux naturels. Ils se sont déclarés convaincus que si elles n'étaient pas enrayées, les tendances actuelles pourraient entraîner une détérioration considérable de la situation, ce qui mettrait en péril les structures économiques et sociales des pays africains et nuirait aux perspectives de leur redressement et de leur développement soutenu. Ils ont exprimé leur solidarité avec les pays africains et leur ferme intention de donner la priorité à cette question à la session en cours de l'Assemblée générale. C'est pourquoi ils ont prié instamment la communauté internationale, notamment les pays développés et les institutions financières internationales, d'adopter et de mettre en oeuvre des mesures concrètes et effectives en vue de soutenir les efforts déployés par les pays africains pour faire face aux conséquences à court et à long terme de la crise.

15. Les Ministres ont réaffirmé la nécessité de maintenir les questions alimentaires et agricoles au centre des préoccupations de la communauté internationale et se sont déclarés convaincus de la nécessité d'envisager de façon globale l'action internationale visant à régler les problèmes alimentaires et agricoles des pays en développement, sous l'angle technique, économique, commercial, financier, social, culturel et politique, et dans une perspective tant immédiate qu'à long terme. Ils ont souligné qu'ils attachaient un caractère prioritaire à l'élimination rapide de la faim et de la malnutrition et à l'accession des pays en développement à l'autosuffisance alimentaire. A cette fin, ils ont instamment prié la communauté internationale, en particulier les pays donateurs développés et les institutions financières multilatérales, de porter leur assistance à un niveau adéquat pour permettre aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés et aux pays en développement à faible revenu et en déficit vivrier, d'atteindre les objectifs convenus qui ont été définis pour les secteurs alimentaire et agricole dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

16. Les Ministres ont souligné qu'une action urgente s'imposait pour remédier à la détérioration de la situation des pays en développement dans le domaine des produits de base. A cet égard, ils ont rappelé qu'il fallait poursuivre les efforts pour permettre au Fonds commun pour les produits de base de commencer rapidement à fonctionner de façon efficace et assurer la pleine mise en oeuvre du Programme intégré pour les produits de base.

17. Les Ministres se sont aussi déclarés gravement préoccupés par les pratiques commerciales perturbatrices qu'utilisaient certains pays développés, en dépit de leurs engagements internationaux et qui ont continué d'empêcher les pays en développement d'utiliser pleinement leur capacité de production et d'exportation de divers produits agricoles, en particulier de denrées alimentaires.

18. Les Ministres ont rappelé, dans le cadre des efforts visant à restructurer le système économique international, qu'ils étaient décidés à continuer d'insister en faveur de la restructuration du système commercial international en vue de répondre aux besoins économiques touchant au développement des pays en développement et de permettre à ceux-ci d'avoir une part accrue dans la croissance soutenue des échanges internationaux. A cette fin, ils ont instamment demandé aux pays développés de donner effet, en faveur des pays en développement, aux engagements qu'ils ont pris pour la libéralisation des échanges internationaux, ce qui constituait un premier pas nécessaire sur la voie de l'instauration d'un système commercial multilatéral qui soit juste et équitable. Les Ministres ont aussi instamment prié les pays développés de résister aux pressions protectionnistes internes, de ne pas recourir aux subventions à l'exportation et à d'autres pratiques commerciales perturbatrices et d'adopter d'urgence des mesures visant à élargir sensiblement l'accès à leurs marchés des produits exportés par les pays en développement. A cet égard, ils ont demandé que le programme de travail sur le protectionnisme et les ajustements structurels qui a été adopté par le Conseil du commerce et du développement soit mis en oeuvre rapidement. Ils ont affirmé que le système généralisé de préférences devait être stable et ont demandé aux pays donneurs de préférences de veiller à la continuité, au progrès et à l'élargissement de leurs schémas de préférences et de ne pas introduire de mesures discriminatoires dans le système y compris celles qui touchent à la notion de gradation.

19. Les Ministres ont regretté que la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel n'ait pas abouti à des résultats fructueux, en dépit de la bonne volonté manifestée par les pays en développement. Ils ont invité instamment les pays développés à adopter une attitude plus constructive lors de l'examen de la question de l'industrialisation par l'Assemblée générale, à sa trente-neuvième session.
20. Les Ministres se sont déclarés vivement préoccupés par la diminution des flux de ressources consacrés au financement du développement et par le transfert inverse de capitaux vers les pays développés. Ils ont prié instamment les pays développés et les institutions financières internationales de remédier à cette grave situation en mobilisant massivement des ressources en faveur des pays en développement et en réformant le système monétaire et financier de manière à garantir un fonctionnement équitable et efficace de l'économie mondiale.
21. Les Ministres ont rappelé qu'il importait de convoquer la Conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement, à laquelle participeraient tous les Etats et dont l'idée avait été lancée lors de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés puis reprise par le Groupe des 77 à sa cinquième Réunion ministérielle, tenue à Buenos Aires, et d'amorcer, à cette fin, le mécanisme préparatoire nécessaire; ils ont aussi demandé instamment aux pays développés d'adopter à cet égard une attitude positive et constructive afin que la Conférence puisse se réunir au début de 1985. Les Ministres ont souligné que le Secrétaire général devait engager immédiatement des consultations avec les gouvernements au sujet de la convocation de la Conférence. Ils se sont félicités de l'initiative que le Président du Mouvement non aligné a prise en créant un Groupe d'experts chargé d'examiner les questions de fond et de procédure touchant la conférence envisagée. Les Ministres ont pris note du rapport de ce groupe d'experts et ont décidé d'inviter leur gouvernement à l'examiner.
22. Les Ministres ont reconnu que les problèmes d'endettement extérieur des pays en développement étaient l'expression du mauvais fonctionnement du système économique international et estiment qu'il fallait instaurer d'urgence un dialogue politique multilatéral entre les pays en développement débiteurs et les pays développés créanciers pour résoudre ces problèmes. Ils ont déclaré que ces pays et les banques internationales concernés avaient le devoir, en association avec les institutions financières internationales, de trouver des solutions durables qui ne viseraient pas uniquement un allègement immédiat du fardeau de la dette mais porteraient également sur l'abaissement des taux d'intérêt, les conditions de rééchelonnement de la dette et d'octroi des prêts, les barrières protectionnistes, les recettes d'exportation et les déficits d'exportation des produits de base, et assureraient des apports financiers à des niveaux suffisants. Ils ont demandé instamment aux gouvernements des pays développés, aux banques internationales concernées et aux institutions financières internationales de coopérer pleinement avec les pays en développement en vue d'apporter une réponse globale et systématique au problème de l'endettement et d'assurer la reprise du développement afin que les pays ne soient pas acculés à la faillite avec les risques que cela comporterait pour la coopération, la paix et la sécurité internationales.

23. Les Ministres ont souligné la nécessité impérieuse de mettre en oeuvre des mesures immédiates en faveur des pays en développement - comme prévu dans la résolution 38/200 de l'Assemblée générale - en prenant des dispositions concrètes dans le cadre du système des Nations Unies.
24. Les Ministres se sont déclarés gravement préoccupés par la détérioration grave de la situation économique des pays les moins avancés, dont beaucoup enregistraient des taux de croissance négatifs depuis plusieurs années. Ils ont souligné la nécessité impérieuse de fournir une assistance appropriée à ces pays, notamment une APD suffisante, afin de relancer et d'accélérer leur processus de développement. Dans ce contexte, ils ont lancé un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle contribue activement au succès de l'examen global à mi-parcours en 1985, de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, afin de garantir son application effective et intégrale. Ils ont également demandé instamment que tous les prêts bilatéraux non remboursés accordés par des pays développés aux pays les moins avancés au titre de l'APD soient convertis en dons sans délai.
25. Les Ministres ont réaffirmé l'entière validité des buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement ainsi que la nécessité de les atteindre et d'appliquer et de renforcer les mesures de politique générale prévues dans la Stratégie. Ils ont exprimé leur profond regret que les travaux du Comité chargé de l'examen et de l'évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui a été créé par l'Assemblée générale n'aient pas abouti en raison de l'attitude intransigeante de quelques pays développés. Ils ont demandé instamment aux pays développés de s'acquitter de leurs obligations dans le contexte de la Stratégie, et notamment de mener à bien rapidement une opération utile d'examen et d'évaluation à mi-parcours.
26. Les Ministres ont réaffirmé qu'ils attachaient un rang de priorité élevé au succès rapide des négociations en cours en vue de l'établissement d'arrangements à long terme concernant le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, et ils ont demandé instamment à tous les pays, en particulier aux pays développés, de mettre au point rapidement les arrangements financiers pour que le Système puisse commencer à fonctionner.
27. Compte tenu du rôle crucial et important de la mise en valeur des ressources humaines, de la coopération technique et de la formation dans le processus de développement des pays en développement, les Ministres ont pris note avec satisfaction de la proposition relative à l'organisation d'une conférence des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources humaines chargée d'étudier tous les aspects de cette question sur une base multidisciplinaire, et ont décidé de l'examiner rapidement et d'une manière favorable.
28. Lorsqu'ils ont examiné l'évolution récente de la coopération économique entre pays en développement, les Ministres ont souligné son importance décisive pour la réalisation de l'autonomie collective de ces pays, l'affermissement de leur indépendance économique et l'atténuation de leur vulnérabilité et partant, sa contribution à l'instauration du nouvel ordre économique international.

29. Les Ministres ont salué les progrès accomplis dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement. Ils ont noté en particulier que les réunions techniques mentionnées dans le Programme d'action de Caracas (voir A/36/333, annexe) étaient terminées et que les pays en développement étaient désormais prêts à élaborer des projets spécifiques aux niveaux sous-régional, régional et interrégional afin de réaliser concrètement leurs objectifs et programmes communs. Les Comités se sont félicités de l'heureuse issue de la troisième Réunion du Comité intergouvernemental de coordination et de suivi, qui s'est tenue récemment à Cartagène (Colombie) et ont entériné ses recommandations.
